

**ASSOCIATION du COMITE DE LIAISON ET PROTECTION DU**  
**MASSIF DE L'ESTEREL ET DU LAC DE SAINT-CASSIEN**  
**(C. L. P. ESTEREL – ST-CASSIEN)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la Sous-Préfecture de Draguignan, le 4 décembre 1987

Siège social **MAIRIE des Adrets**  
**2, route du Violon**  
**83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire**  
**du dix neuf septembre de l'année deux mille vingt,**

Le dix neuf septembre deux mille vingt, à dix sept heures, les membres de l'association, se sont réunis à place du marché couvert, Route du Violon – Les Adrets de l'Estérel, sur convocation du Président en date du 12 septembre 2020,

L'assemblée est présidée par Monsieur MASBOU Bernard, en sa qualité de Président.

Le secrétariat est assuré par Madame Catherine BRIE;

Le président constate que 101 membres sur 136 adhérents sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 101 ; les membres ont émargé sur la feuille de présence, les procurations ont été déposées sur le bureau.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale n'a pas pu se dérouler au mois de juin comme prévu, en raison de Covid-19.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

**Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :**

- adoption du mode de vote par main levée
- lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice du 28 mars 2019 au 31 mai 2020 (durée exceptionnelle de 14 mois en raison de la réactivation de l'association) et quitus au trésorier ;
- report à nouveau du résultat positif
- renouvellement du conseil d'administration par tiers, conformément à l'article 9 des statuts : 7 membres sur les 21 sont donc à renouveler, il est rappelé que conformément à l'article 9, les membres sont rééligibles,
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport moral établi par la présidence et du rapport financier établi par la Trésorière et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Le Président propose aux membres de l'assemblée d'accepter le mode de vote à main levée,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice du 28 mars 2019 au 31 mai 2020 l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté et donne quitus au Trésorier et au bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **TROISIEME RESOLUTION**

Il est proposé de reporter à nouveau le résultat positif de l'exercice qui s'élève à **2 456.85 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés,

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après rappel par Monsieur le Président que 7 sièges sont à pouvoir au sein du Conseil d'Administration, suite à la démission volontaire des membres suivants :

- BOISSENIN Jean-Paul
- DIA FERIO Juliette
- GERMAIN Jacques
- COMPERE Pascal
- SIMEDOU Pascale
- de LA FORTERIE Alain
- KOHSOK Claire

Se proposent à l'élection :

- BOISSENIN Jean-Paul
- DOLLET Bertrand
- GERMAIN Jacques
- COMPERE Pascal
- SIMEDOU Pascale
- de LA FORTERIE Alain

- KOHSOK Claire

S'abstiennent : Madame BONDOUX-FERNANDEZ et Monsieur KAPHAN,  
Votent pour : l'ensemble des autres membres présents et représentés, soit 99 voix  
sur 101 voix,  
La résolution est adoptée à la majorité absolue

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance de l'assemblée générale est levée à dix neuf heures trente.

Il est à noter que le Conseil d'Administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 9 et il a réélu au scrutin secret le bureau :

- Président : MASBOU Bernard
- Vice-Président : DOLLET Bertrand
- Trésorière : BOISSENIN Isabelle
- Secrétaire : BRIE Catherine
- Secrétaire adjoint : GERMAIN Jean-Marc

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président, la secrétaire de séance et le bureau réélu ce jour.

Le Président : Bernard MASBOU

La Trésorière : Isabelle BOISSENIN

La secrétaire de séance et du bureau  
Catherine BRIE

Le Secrétaire-Adjoint : Jean-Marc GERMAIN

Le Vice-Président : Bertrand DOLLET